

Distr. GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.20/2008/10/Add.1 12 février 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale

Neuvième réunion Genève, 21-24 avril 2008 Point 5 de l'ordre du jour provisoire

ENQUÊTE DE LA CEE SUR L'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVES À L'EMPLOI DANS LES COMPTES NATIONAUX

Note du secrétariat

Additif

Métadonnées statistiques

I. ALBANIE

Généralités

1. L'estimation concernant les travailleurs salariés se déroule en partie selon les concepts des comptes nationaux. Elle se fait principalement dans le cadre du processus d'ajustement des comptes nationaux, qui vise à accroître l'exhaustivité de ceux-ci. À ce stade, il n'est procédé à aucune estimation quant aux heures travaillées. La principale source de données est l'enquête annuelle sur les entreprises.

Principales sources de données relatives à l'emploi

2. La principale source de données relatives à l'emploi est l'enquête structurelle annuelle sur les entreprises, qui couvre toutes les entreprises en activité en Albanie. L'enquête ne porte

GE.08-21223 (F) 220408 220408

ni sur les sociétés financières, ni sur les entreprises des secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'administration publique et de l'agriculture. Les données sont fonction des travailleurs salariés

- 3. La deuxième source de données est une enquête annuelle sur les ménages, appelée étude de la mesure du niveau de vie, qui est une enquête par sondage, couvrant tous les districts du pays. Elle sert à mesurer le niveau de vie moyen des ménages mais donne aussi des renseignements sur l'emploi dans le secteur non structuré. Les données s'expriment tant en termes de travailleurs qu'en termes d'emplois.
- 4. La première enquête sur les forces de travail a été menée en 2007, mais aucun résultat n'est disponible jusqu'à présent.

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi

- 5. L'enquête structurelle sur les entreprises fournit des données sous la forme de moyennes annuelles.
- 6. Afin de pouvoir rapprocher les estimations provenant des deux sources distinctes de données, il n'est pas tenu compte, dans l'étude de la mesure du niveau de vie, des données qui concernent les emplois secondaires.
- 7. Il est procédé, en se fondant sur l'étude de la mesure du niveau de vie, à des ajustements, destinés à accroître l'exhaustivité des comptes nationaux, qui concernent les activités des sections C à I, O et P de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE). Le travail au noir est estimé à partir de la différence entre les estimations fournies par l'enquête structurelle sur les entreprises et celles fournies par l'étude de la mesure du niveau de vie.
- 8. Il n'est procédé ni à des ajustements concernant la couverture géographique ni à d'autres ajustements.

Principales sources de données et ajustements relatifs aux heures travaillées

- 9. L'emploi dans les comptes nationaux en termes d'heures travaillées ne fait l'objet d'aucune étude.
- 10. Il n'est pas recueilli de données sur la question au cours des enquêtes actuelles.

II. ANDORRE

Généralités

11. L'emploi selon les concepts des comptes nationaux ne fait l'objet d'aucune étude. La seule source de données existante est le registre du Bureau andorran de la sécurité sociale (CASS).

Principales sources de données relatives à l'emploi

12. Dans le registre du CASS, les salariés ne sont considérés qu'en termes de travailleurs. Il n'est procédé à aucun autre ajustement.

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi: n.c.

Principales sources de données et ajustements relatifs aux heures travaillées: n.c.

III. ARMÉNIE

Généralités

13. L'estimation concernant les travailleurs salariés se déroule selon les concepts des comptes nationaux. À ce stade, il n'est procédé à aucune estimation quant aux heures travaillées. Les principales sources de données sont les registres administratifs et les enquêtes sur les entreprises.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 14. Les principales sources de données relatives à l'emploi sont les enquêtes sur les grandes et moyennes entreprises (y compris les micro-organismes du secteur public), les enquêtes par sondage sur les petites entreprises et les microentreprises privées et les sources administratives relatives aux travailleurs indépendants (nombre de travailleurs dans les exploitations agricoles et registre public des personnes morales qui relèvent du Ministère de la justice).
- 15. En raison de restrictions budgétaires, l'enquête sur les forces de travail n'est pas menée assez régulièrement et elle ne constitue, en conséquence, pas la principale source de données.

- 16. On calcule les données annuelles en prenant la moyenne des données mensuelles ou journalières disponibles ou, sinon, en prenant la moyenne des valeurs au début et en fin de période. Toutes les sources de données permettent d'obtenir des estimations en termes de travailleurs.
- 17. Il est procédé, en se fondant sur l'enquête sur les forces de travail, à des ajustements concernant les travailleurs salariés dans le secteur non structuré.
- 18. Il n'est procédé à aucun ajustement concernant les unités productrices résidentes et non résidentes et les forces armées.
- 19. Les données relatives à l'emploi portent notamment sur les travailleurs indépendants dans les exploitations agricoles. Il est également procédé à des ajustements concernant les travailleurs dont l'âge est en dessous et au-dessus de la limite d'âge de travail.
- 20. En outre, on emploie le recensement de la population, l'enquête sur le revenu et les conditions de vie et les données relatives aux forces de travail recueillies par d'autres organismes pour comparer les informations provenant des principales sources.

21. L'emploi dans les comptes nationaux en termes d'heures travaillées ne fait l'objet d'aucune étude. Il est prévu de procéder à de telles estimations à moyen et à long terme.

IV. AZERBAÏDJAN

Généralités

22. Le nombre de salariés et d'heures travaillées est estimé conformément aux recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les principales sources de données sont les enquêtes trimestrielles sur les forces de travail et les rapports des entreprises.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 23. Les sources suivantes relatives à l'emploi sont disponibles:
- a) Enquêtes trimestrielles sur les forces de travail, couvrant la population de 15 ans et plus;
- b) Enquêtes trimestrielles et annuelles de toutes les entreprises résidant sur le territoire économique du pays, qui fournissent des renseignements sur les effectifs et sur la masse salariale

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi

- 24. Le nombre moyen annuel de salariés est estimé à partir des données recueillies au cours de l'enquête trimestrielle sur les forces de travail.
- 25. Il n'est procédé à aucun autre ajustement.

Principales sources de données et ajustements relatifs aux heures travaillées

26. Les heures travaillées sont estimées à partir du nombre total d'heures effectuées par les travailleurs salariés et par les travailleurs indépendants.

Les principales sources de données utilisées sont les suivantes:

- a) Enquêtes mensuelles des entreprises rapports sur les effectifs et sur la masse salariale;
 - b) Enquêtes trimestrielles sur les forces de travail.
- 27. Les estimations relatives aux heures travaillées concernent les heures de travail réellement effectuées, notamment les heures supplémentaires et les heures de travail effectuées au cours de voyages d'affaires, pendant les jours fériés nationaux et pendant les autres jours non travaillés.

V. BÉLARUS

Généralités

28. L'estimation concernant les travailleurs salariés se déroule selon les concepts des comptes nationaux. Les données relatives aux heures travaillées portent uniquement sur les salariés. Les principales sources de données sont les enquêtes sur les entreprises et les données fiscales, complétées par les enquêtes sur les ménages et d'autres sources administratives.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 29. Les sources suivantes fournissent des données mensuelles relatives à l'emploi:
- a) Enquêtes mensuelles des entreprises et des organismes publics, qui fournissent des données relatives aux travailleurs salariés (à l'exception des petites entreprises non étatiques);
 - b) Données provenant des services fiscaux sur le nombre d'entrepreneurs individuels.
- 30. Les données provenant des sources suivantes sont disponibles chaque année:
 - a) Enquête des petites entreprises non étatiques;
- b) Données provenant des services fiscaux sur les effectifs employés par les entrepreneurs individuels;
- c) Enquête par sondage, concernant le revenu et les dépenses de ménage, sur le nombre de travailleurs qui s'occupent de petites parcelles personnelles;
- d) Données du Commissaire pour les affaires religieuses et les nationalités sur les ministres du culte.
- 31. Le nombre total de salariés est calculé à partir des données mensuelles recueillies au cours des enquêtes des entreprises et des registres fiscaux sur le nombre d'entrepreneurs individuels. Les données provenant des sources de données annuelles (nombre de salariés des petites entreprises non étatiques, de travailleurs employés par des entrepreneurs individuels, de travailleurs s'occupant de petites parcelles personnelles et de personnes travaillant dans des organismes religieux) sont recueillies pour l'année précédente et sont recalculées à l'issue de l'année de référence.
- 32. Il n'est pas mené d'enquête sur les forces de travail.

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi

33. Les données relatives aux travailleurs salariés concernent les salariés de toutes les entreprises, notamment les salariés dans les exploitations agricoles, les personnes travaillant sur leurs petites parcelles personnelles et les entrepreneurs individuels et leurs salariés.

- 34. L'enquête des entreprises et des organismes publics fournit des données relatives au nombre moyen mensuel de salariés inscrits sur les listes de paie (établi en prenant la moyenne des nombres journaliers). On calcule les moyennes mensuelles, s'agissant des données provenant des services fiscaux sur les entrepreneurs individuels, en prenant la moyenne des nombres au début et à la fin du mois en question. Pour les deux sources de données, on calcule les moyennes annuelles à partir des données mensuelles. Pour les autres sources de données, on calcule ces moyennes annuelles en prenant la moyenne des nombres au début et à la fin de l'année en question.
- 35. Afin de passer de la notion d'emplois à celle de travailleurs, il n'a pas été tenu compte dans les estimations des emplois secondaires d'un même travailleur.
- 36. Il est procédé à des ajustements (attributions) concernant la couverture des résidents employés par des concessionnaires ou des sous-traitants étrangers, qui sont considérés comme établis sur le territoire économique national. Les missions diplomatiques étrangères et les organisations internationales n'interviennent pas dans les estimations relatives à l'emploi.
- 37. Afin d'accroître l'exhaustivité des comptes nationaux, il est aussi procédé à des ajustements concernant les salariés des petites entreprises non étatiques, en se fondant sur les données du registre de statistique. Il est encore procédé à des ajustements (attributions) pour les travailleurs indépendants, engagés dans la formation de capital pour compte propre, des coopératives de construction d'habitations par exemple.
- 38. Les sources de données concernent implicitement tous les travailleurs, quel que soit leur âge. Il n'est procédé à aucun ajustement.

- 39. Il n'est procédé à aucune estimation, pour l'ensemble des secteurs économiques, de l'emploi en termes d'heures travaillées parce que les informations contenues dans les principales sources de données sont insuffisantes.
- 40. La principale source de données relatives aux heures travaillées est l'enquête mensuelle des entreprises et des organismes publics.
- 41. Le nombre d'heures travaillées ne concerne que les salariés et porte sur les heures de travail réellement effectuées, notamment les heures supplémentaires et les heures de travail effectuées pendant les jours fériés nationaux, pendant les journées (non travaillées) de vacances, pendant les jours de repos (suivant le calendrier) et au cours de voyages d'affaires.
- 42. S'agissant des salariés dont la journée de travail est réduite, il n'est tenu compte que des heures de travail réellement effectuées.
- 43. Les heures travaillées n'incluent pas le temps entre les équipes, les absences, les grèves, les incapacités ni toute autre non-présence au travail, que la rémunération ait été maintenue ou pas. Contrairement à la définition du système de comptabilité nationale, les heures travaillées n'incluent pas non plus les pertes de temps de travail consécutives à des mises à pied temporaires pour diverses raisons, qu'elles soient rémunérées ou pas.

VI. BOSNIE-HERZÉGOVINE

Généralités

44. L'emploi selon les concepts des comptes nationaux ne fait l'objet d'aucune étude. Une enquête sur les forces de travail a été menée pour la première fois pour l'année de référence 2006. Les résultats n'étaient pas disponibles au moment de l'envoi du questionnaire.

Principales sources de données relatives à l'emploi: n.c.

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi: n.c.

Principales sources de données et ajustements relatifs aux heures travaillées: n.c.

VII. CROATIE

Généralités

45. L'emploi selon les concepts des comptes nationaux ne fait l'objet d'aucune étude. Les sources administratives existantes fournissent des renseignements sur l'emploi en termes de travailleurs. Une enquête sur les forces de travail a aussi lieu. Les estimations officielles chiffrées de l'emploi dans les comptes nationaux ne sont toutefois pas encore publiées.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 46. Les principales sources de données sont les registres administratifs, établis par les organismes suivants:
- a) Agence croate de paiement (nombre moyen annuel de salariés calculé à partir de la moyenne des données en fin de trimestre);
- b) Institut croate de la caisse de retraites (nombre moyen annuel de bénéficiaires d'une retraite au sein des personnes morales et de l'artisanat);
- c) Autorité fiscale (nombre de propriétaires et de travailleurs dans l'artisanat, à partir des créances fiscales).
- 47. Il est procédé à une enquête sur les forces de travail conformément aux recommandations de l'OIT, mais celle-ci n'est pas utilisée dans les comptes nationaux pour le moment. Avant 2007, l'enquête a été menée tous les ans, puis elle est devenue trimestrielle. Il est prévu qu'au cours des deux prochaines années les résultats de l'enquête sur les forces de travail soient utilisés avec les sources administratives régulières dans le but de procéder à une estimation relative à l'emploi, selon les concepts des comptes nationaux.

48. L'emploi dans les comptes nationaux en termes d'heures travaillées ne fait l'objet d'aucune étude. Il est procédé à des estimations à titre expérimental.

VIII. GÉORGIE

Généralités

49. L'estimation concernant les travailleurs salariés se déroule en partie selon les concepts des comptes nationaux. Des estimations d'heures travaillées sont prévues pour l'année de référence 2007.

Principales sources de données relatives à l'emploi

50. Les principales sources de données concernant l'emploi sont l'enquête sur le secteur commercial et l'enquête sur les forces de travail.

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi

- 51. Les moyennes annuelles sont calculées à partir des nombres trimestriels de travailleurs salariés.
- 52. Il est procédé à des ajustements pour passer d'une formulation en termes d'emplois à une formulation en termes de travailleurs, mais d'autres améliorations sont encore à apporter.
- 53. L'estimation concernant les travailleurs salariés dans les entreprises est fondée sur les données recueillies au cours d'enquêtes sur les entreprises. Les estimations concernant les travailleurs au noir et les travailleurs indépendants se font à partir des données recueillies au cours de l'enquête sur les forces de travail.
- 54. Il n'est procédé ni à des ajustements concernant la couverture géographique (unités productrices résidentes et non résidentes) ni à d'autres ajustements.
- 55. Pour compléter les données des sources principales, il est procédé à des enquêtes spécialisées, au cas par cas, qui sont utilisées pour la comparaison des données.

Principales sources de données et ajustements relatifs aux heures travaillées

56. S'agissant de l'enquête sur les forces de travail, on dispose déjà des questions sur le nombre total d'heures travaillées, mais il n'a pas encore été procédé aux estimations. Les données devraient être disponibles pour l'année de référence 2007.

IX. ISRAËL

Généralités

57. L'estimation concernant les travailleurs salariés et les heures travaillées se déroule selon les concepts des comptes nationaux. L'enquête sur les forces de travail est la principale source

de données en ce qui concerne le nombre de travailleurs salariés et d'agents et le nombre d'heures travaillées par eux.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 58. La principale source de données est l'enquête sur les forces de travail, qui est menée tous les trois mois.
- 59. L'enquête sur les forces de travail en Israël couvre tous les résidents israéliens. Elle permet de comptabiliser le nombre d'agents et de travailleurs salariés et le nombre d'heures travaillées par eux.
- 60. Les estimations concernant les résidents relevant de l'Autorité palestinienne, qui travaillent en Israël, sont fondées sur les données recueillies au cours de l'enquête sur les forces de travail par ladite autorité. Cette enquête, menée également tous les trois mois, couvre tous les résidents palestiniens.

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi

- 61. La moyenne annuelle est calculée comme une moyenne des estimations trimestrielles faites à partir des données recueillies au cours de l'enquête sur les forces de travail.
- 62. Il n'est procédé à aucun ajustement pour passer d'une formulation en termes d'emplois à une formulation en termes de travailleurs.
- 63. Il est procédé à des ajustements concernant les non-résidents qui travaillent avec des unités productrices résidentes. Les estimations sont fondées sur les données recueillies au cours de l'enquête sur les forces de travail par l'Autorité palestinienne et sur le nombre net d'entrées de travailleurs étrangers en Israël, après déduction du nombre de touristes, de nouveaux immigrés, de diplomates ou d'étudiants.
- 64. Lors d'ajustements, il est implicitement tenu compte de l'estimation concernant le travail au noir.
- 65. Afin de comparer les données sur le nombre d'agents, on compare la variation du nombre d'agents israéliens, déterminé à partir de l'enquête sur les forces de travail, avec la variation du nombre de postes communiqués à l'Organisme national d'assurances.
- 66. Les estimations concernant l'emploi dans les secteurs manufacturiers et dans les secteurs des services d'hôtellerie sont fondées sur les données recueillies au cours des enquêtes par le Bureau central de statistique. Les données de ces enquêtes sont considérées comme étant plus fiables, même si elles fournissent des renseignements sur les emplois plutôt que sur les travailleurs.

Principales sources de données et ajustements relatifs aux heures travaillées

67. Les données sur les heures travaillées des Israéliens proviennent de l'enquête sur les forces de travail, tandis que celles sur les heures travaillées des résidents relevant de l'Autorité palestinienne qui travaillent en Israël proviennent de l'enquête sur les forces de travail menée

par ladite Autorité. On calcule les heures travaillées des travailleurs étrangers en estimant le nombre moyen d'heures travaillées hebdomadaires de ceux-ci et en le multipliant par le nombre de travailleurs étrangers.

- 68. Les estimations du nombre total d'heures travaillées par les travailleurs étrangers comprennent aussi les estimations concernant le travail au noir.
- 69. Il est aussi procédé à des ajustements pour lisser les effets de rupture dans les données trimestrielles recueillies au cours de l'enquête sur les forces de travail.

X. KAZAKHSTAN

Généralités

70. L'estimation concernant les travailleurs salariés et les heures réellement travaillées se déroule selon les concepts des comptes nationaux. Les principales sources de données sont l'enquête sur les forces de travail, les enquêtes sur les entreprises et les données fiscales.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 71. Les sources de données relatives à l'emploi sont les suivantes:
- a) Enquête sur les forces de travail: elle est menée tous les trois mois, au cours de la dernière semaine du deuxième mois du trimestre. Les personnes interrogées sont tous les membres du ménage, qui ont 15 ans ou plus;
- b) Enquêtes trimestrielles et annuelles des grandes entreprises: elles présentent un questionnaire spécial concernant l'emploi. Sont interrogés des entreprises, des concessionnaires et sous-traitants, des bureaux de représentation, mais non des petites entreprises;
- c) Enquêtes trimestrielles et annuelles des petites entreprises (ayant au plus 50 salariés): elles présentent un questionnaire spécial intitulé «Rapport sur les petites entreprises»;
 - d) Données provenant du Comité fiscal.

- 72. Il est procédé à des ajustements pour passer d'une formulation en termes de travailleurs à une formulation en termes d'emplois et vice-versa, en se fondant sur l'enquête sur les forces de travail. Ainsi sont obtenus des renseignements, s'agissant des emplois secondaires, sur les heures travaillées. Les heures travaillées sont ensuite recalculées en équivalent plein-temps.
- 73. Les estimations relatives aux travailleurs employés dans les entreprises sont fondées sur les données recueillies au cours des enquêtes sur les entreprises. Les données des autorités fiscales fournissent des informations sur les travailleurs indépendants.
- 74. Les ménages occupant des locaux d'habitation collective ne sont pas inclus dans les estimations.

- 75. Il est procédé à une estimation concernant les travailleurs salariés dans l'économie non observée en se fondant sur les données recueillies au cours de l'enquête sur les forces de travail. Il est procédé à des ajustements pour les activités suivantes: construction; commerce; réparation de véhicules automobiles, de motocycles et d'articles personnels et domestiques; hôtels et restaurants; transports; autres activités de services collectifs sociaux et personnels.
- 76. Il n'est procédé ni à un ajustement concernant la résidence des salariés ni à d'autres ajustements.

77. La principale source de données relatives aux heures réellement travaillées est l'enquête sur les forces de travail. Il n'a pas été tenu compte dans les estimations, faites à partir de l'enquête sur les forces de travail, des fêtes légales, des vacances et des absences pour maladie. Le questionnaire permet de fournir des renseignements sur les heures supplémentaires, mais ne distingue pas celles qui sont rémunérées de celles qui ne le sont pas.

XI. KIRGHIZISTAN

Généralités

78. L'emploi selon les concepts des comptes nationaux ne fait l'objet d'aucune étude. À l'heure actuelle, les enquêtes des entreprises et des établissements municipaux sont les seules sources de données relatives à l'emploi. Il est prévu d'élaborer à l'avenir des méthodes d'estimation, selon les concepts des comptes nationaux, destinées à la main-d'œuvre employée.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 79. Les deux sources de données suivantes fournissent des informations sur les travailleurs salariés et sur les heures travaillées:
 - a) Enquête annuelle des entreprises les concernant;
 - b) Données des établissements municipaux.

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi: n.c.

Principales sources de données et ajustements relatifs aux heures travaillées: n.c.

XII. MOLDOVA

Généralités

80. L'estimation concernant les travailleurs salariés se déroule selon les concepts des comptes nationaux. À ce stade, il n'est procédé à aucune estimation quant aux heures travaillées. Les principales sources de données sont l'enquête sur les forces de travail et les enquêtes sur les entreprises. Les données ne concernent pas la Transnistrie.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 81. Les principales sources de données relatives à l'emploi sont les suivantes:
- a) Enquête sur les forces de travail, couvrant tous les travailleurs salariés, y compris ceux du secteur non structuré. Elle comporte des questions qui permettent de recenser les salariés non déclarés, ceux qui travaillent pour compte propre, les travailleurs familiaux non rémunérés et les membres des coopératives. Elle ne couvre pas l'ensemble du territoire (n'est pas comprise la population de la rive gauche de la Nistru et de la municipalité de Bender);
 - b) Enquêtes structurelles sur les entreprises;
 - c) Enquête spécialisée sur les entreprises, concernant l'emploi.

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi

- 82. On calcule les moyennes annuelles en prenant la moyenne arithmétique des estimations trimestrielles.
- 83. L'estimation concernant les travailleurs salariés dans les entreprises est fondée sur les données recueillies au cours des enquêtes sur les entreprises. Il est procédé, en se fondant sur l'enquête sur les forces de travail, à des ajustements, s'agissant des activités de la NACE, destinés à accroître l'exhaustivité des comptes nationaux. Les estimations concernant les travailleurs indépendants, ceux qui travaillent pour compte propre et les travailleurs familiaux non rémunérés sont fondées sur les données recueillies au cours de l'enquête sur les forces de travail.
- 84. Il n'est procédé ni à un ajustement concernant la résidence des salariés ni à d'autres ajustements.

Principales sources de données et ajustements relatifs aux heures travaillées: n.c.

XIII. SERBIE

<u>Généralités</u>

85. L'estimation concernant les travailleurs salariés se déroule en partie selon les concepts des comptes nationaux. Les principales sources de données sont les enquêtes sur les entreprises et les données administratives recueillies par la banque centrale et les autorités fiscales. À ce stade, il est procédé à des estimations quant aux heures travaillées à titre expérimental seulement.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 86. Les principales sources de données relatives à l'emploi sont les suivantes:
 - a) États financiers annuels préparés par la Banque nationale de Serbie;
 - b) Données provenant des déclarations fiscales des travailleurs salariés;

- c) Enquêtes mensuelles par sondage des entreprises. Comme l'échantillon ne couvre que 70 % du nombre total de salariés, les données sont extrapolées à l'ensemble de la population.
- 87. Concernant l'emploi, les enquêtes spécialisées suivantes sur les entreprises sont utilisées en tant que sources de données supplémentaires:
- a) Enquête bisannuelle sur les travailleurs salariés: elle couvre les grandes entreprises enregistrées de plus de 50 salariés, une partie des petites entreprises de 50 salariés au plus, des organismes publics, des coopératives et d'autres organismes;
- b) Enquête supplémentaire des petites entreprises de moins de 50 salariés, non couvertes par l'enquête susmentionnée;
- c) Enquête bisannuelle des entrepreneurs privés, fondée sur les données de la Caisse d'assurance maladie.
- 88. L'enquête sur les forces de travail est utilisée comme source de données supplémentaire. Elle n'est menée qu'une seule fois par an, en octobre. Cette enquête ne couvre pas: les citoyens qui vivent et travaillent à l'étranger pour un employeur étranger ou comme travailleur indépendant; les citoyens étrangers qui séjournent moins d'une année dans le pays; les citoyens étrangers qui travaillent dans les missions diplomatiques ou autres et les membres de leur famille; les citoyens étrangers qui font des études dans le pays, quel que soit le temps qui y est passé.

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi

- 89. On calcule le nombre moyen annuel de travailleurs salariés en prenant la moyenne arithmétique du nombre de travailleurs salariés au 31 mars et au 30 septembre.
- 90. Il est procédé à des ajustements concernant le travail au noir, s'agissant des sections suivantes d'activités de la NACE: F, G, H, I, J, K et M, en tant que partie de la mesure de l'économie non observée. Les estimations se réfèrent à l'équivalent plein-temps et sont fondées sur les résultats de l'enquête sur les forces de travail.
- 91. Il est aussi procédé à des ajustements dans le but de couvrir les forces armées. Les états financiers annuels, qui sont la source de données fondamentales, couvrent explicitement la police et les services serbes à l'étranger, de manière qu'aucun ajustement n'est nécessaire pour ce groupe.
- 92. Il n'est procédé à aucun ajustement.

Principales sources de données et ajustements relatifs aux heures travaillées

93. Le Bureau républicain de statistique de la Serbie (RSOS) a mené une enquête pilote sur le coût de main-d'œuvre. La première enquête sur les forces de travail pour l'année de référence 2006 a donné des renseignements sur les heures travaillées mais seuls des résultats préliminaires sont disponibles.

XIV. EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Généralités

94. L'estimation concernant les travailleurs salariés se déroule en partie selon les concepts des comptes nationaux. À ce stade, il n'est procédé à aucune estimation quant aux heures travaillées. Les principales sources de données sont les registres des entreprises et les données des autorités fiscales sur les travailleurs indépendants. Ces données sont complétées par des informations provenant de l'enquête sur les forces de travail. Il est prévu d'utiliser les données recueillies au cours de cette enquête pour calculer les heures travaillées pour l'année de référence 2007.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 95. Les trois sources de données suivantes fournissent des informations sur l'emploi:
- a) Fichier central, constituant la principale source de données. Y sont consignés les états financiers annuels des entités juridiques (entités constituées en société ou non dont le chiffre d'affaires dépasse un certain seuil) et des informations sur les salariés et, en partie, sur les travailleurs indépendants en équivalents plein-temps;
- b) Déclarations fiscales de revenus des personnes physiques présentées au Trésor public. Elles sont employées comme source d'informations sur la partie des travailleurs indépendants dont le chiffre d'affaires est en dessous du seuil du fichier central. Sont aussi couverts les travailleurs qui ont un emploi secondaire en tant que travailleur indépendant;
- c) Enquête sur les forces de travail, menée conformément aux recommandations en matière de méthodologie de l'OIT. Même si elle est employée pour accroître l'exhaustivité des comptes nationaux, elle est aussi la principale source de données relatives au nombre d'exploitants agricoles et de travailleurs indépendants du bâtiment.

- 96. Les données provenant du fichier central sont présentées sous la forme de moyennes annuelles (nombre annuel moyen de travailleurs inscrits sur les listes de paie pendant les douze mois de l'année).
- 97. Il est procédé à des ajustements pour passer d'une formulation en termes de travailleurs à une formulation en termes d'emplois et vice-versa en utilisant les données, recueillies au cours de l'enquête sur les forces de travail, sur les emplois primaires et secondaires.
- 98. Il est procédé à des ajustements pour accroître l'exhaustivité des comptes nationaux en comparant les données provenant du fichier central avec les résultats de l'enquête sur les forces de travail, au niveau des divisions de la NACE (A60), par type d'entité. Les hypothèses fondamentales sont les suivantes:
- a) Pour les activités où sont essentiellement impliquées des entreprises publiques ou des grandes entreprises, les données du fichier central sont considérées comme plus fiables et il n'est procédé à aucun ajustement;

- b) Pour les activités pour lesquelles le nombre de salariés mentionné dans le fichier central est supérieur à celui relevé lors de l'enquête sur les forces de travail, le nombre du fichier central est choisi;
- c) Pour les activités où sont impliquées de petites entreprises, les estimations fournies par l'enquête sur les forces de travail sont considérées comme étant plus fiables.
- 99. Il est procédé à des estimations concernant les travailleurs indépendants en se fondant sur les déclarations fiscales de revenus et sur l'enquête sur les forces de travail. Afin de pouvoir rapprocher les deux sources de données, il n'est pas tenu compte, dans les estimations faites à l'aide de l'enquête sur les forces de travail, des travailleurs familiaux non rémunérés, tandis qu'il est considéré que tous les travailleurs indépendants exploitent une entreprise sans salarié. Dans les estimations, il n'est pas tenu compte non plus des travailleurs non rémunérés.
- 100. Il n'est procédé ni à un ajustement concernant la résidence des salariés ni à d'autres ajustements. Le nombre de salariés est comparé avec les données provenant de la Caisse de retraites et d'assurance invalidité à laquelle toutes les entités juridiques sont tenues de verser des cotisations sociales.

101. L'emploi dans les comptes nationaux en termes d'heures travaillées ne fait l'objet d'aucune étude. Il est prévu de le faire pour l'année de référence 2007.

XV. TURKMÉNISTAN

Généralités

102. L'emploi selon les concepts des comptes nationaux ne fait l'objet d'aucune étude. Toutefois, diverses sources sont employées pour établir des bilans de main-d'œuvre. Une enquête sur les ménages a été menée en 2003, permettant de recueillir des données précises sur l'emploi, les heures travaillées et la production.

Principales sources de données relatives à l'emploi

- 103. On calcule les bilans de main-d'œuvre en employant les sources de données suivantes: rapports des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées; données provenant des registres des entreprises; données concernant les statistiques sociales (destinées à l'estimation de la population non active); statistiques agricoles (employés des associations agricoles) et statistiques concernant les ménages (informations sur les salariés des petites entreprises familiales non constituées en société).
- 104. En 2003, une enquête des ménages sur l'emploi, les heures travaillées et la production des biens et des services a été menée. Cette enquête a couvert les types suivants d'emploi: salariés, employeurs, travailleurs indépendants et salariés d'entreprises familiales non constituées en société. Elle a fourni des informations sur le nombre de salariés et d'heures travaillées. Les résultats de l'enquête ont été employés pour estimer l'économie non observée et procéder à des ajustements de la valeur ajoutée et de la production. Les ajustements ont principalement

ECE/CES/GE.20/2008/10/Add.1 page 16

concerné les activités suivantes: commerce, construction, réparation, services des transports et services de la santé et de l'éducation.

Ajustements apportés aux principales sources de données relatives à l'emploi: n.c.

Principales sources de données et ajustements relatifs aux heures travaillées: n.c.

XVI. UKRAINE

Généralités

105. Les estimations concernant les travailleurs salariés se déroulent en partie selon les concepts des comptes nationaux. Les données relatives à l'emploi en termes de travailleurs proviennent de l'enquête sur les forces de travail. Les heures travaillées peuvent aussi en être déduites mais à présent elles ne sont pas employées dans les comptes nationaux.

Principales sources de données relatives à l'emploi

106. Les sources suivantes donnent des informations sur l'emploi:

- a) Enquêtes sur les entreprises, donnant des renseignements sur les salariés;
- b) Données administratives provenant des organismes publics;
- c) Enquête sur les forces de travail, permettant d'établir des estimations tant pour les salariés que pour les travailleurs indépendants.
- 107. L'enquête sur les forces de travail a été menée tous les ans au cours de la période 1995-1998, tous les trois mois (dernier mois de chaque trimestre) au cours de la période 1999-2003 et tous les mois depuis 2004. Elle couvre les travailleurs âgés de 15 à 70 ans.
- 108. L'enquête sur les forces de travail ne couvre pas la région irradiée lors de l'accident de Tchernobyl (zones I et II), les collectivités, les ménages d'une personne atteinte de grave déficience, les étudiants et les enfants des établissements d'enseignement, vivant temporairement dans un autre district, les personnes effectuant leur service militaire et celles ayant temporairement quitté leur ménage et n'envisageant pas de revenir avant douze mois.

- 109. On calcule les moyennes annuelles en prenant la moyenne arithmétique des estimations mensuelles.
- 110. S'agissant des salariés des entreprises, les enquêtes sur les entreprises et les données administratives du secteur public sont le point de départ. Les estimations concernant les travailleurs indépendants, ceux qui travaillent pour compte propre et les travailleurs familiaux sont fondées sur les données recueillies au cours de l'enquête sur les forces de travail.

- 111. Il est procédé à des ajustements pour accroître l'exhaustivité dans les comptes nationaux, en se fondant sur la comparaison avec les données recueillies lors de l'enquête sur les forces de travail et d'autres données administratives (données provenant des déclarations fiscales, de la sécurité sociale et de l'assurance maladie).
- 112. Il ne doit être procédé à aucun ajustement, puisque les données administratives des organismes publics couvrent les forces armées.
